



Morcellement Swan, Péreybère

BRN: C07071117

Martine (portable) (230) 5 723 59 80

Chantal (portable) (230) 5 255 26 67

Website: www.martinecolette.com

Chers parents,

Veillez trouver ci-dessous quelques règles & recommandations pour lesquelles nous vous saurions gré de nous donner votre totale collaboration. Ceci est d'importance capitale pour assurer à vos enfants un environnement sain et sûr.

SECURITE.

Maladies contagieuses.

Au cas où votre enfant souffrirait d'une des maladies infantiles usuelles (conjonctivite, rougeole, varicelle, impétigo...), un certificat médical devrait être produit pour son retour en classe.

Les cacahuètes (pistaches, noix).

Ils sont réputés être très allergènes et présentent aussi un fort risque d'étranglement. N'en donnez pas à vos enfants et surtout pas à l'école !

Poux.

Si on constate que votre enfant a des poux, nous serons dans l'obligation de le renvoyer chez lui. Il est recommandé une vérification régulière.

AVIS UTILES.

Horaires.

Arrivée. A 8.00 hres.

Départ. A 2.00 hres.

Les enfants doivent impérativement arriver à l'heure, pour avoir un moment de détente avant de rentrer en classe.

Pour les besoins administratifs, personnels ou les paiements de la scolarité, nous vous demandons de prendre un rendez-vous avec l'administration.

PANDEMIE.

En cas de pandémie si le gouvernement ferme les écoles, la scolarité reste due.

VIRUS.

En cas de virus grave, si la température de l'enfant est supérieure à 37,5 degrés, il sera invité à rentrer chez lui immédiatement.

CYCLONE.

Les règles nationales de sécurité prévoient que toutes les écoles doivent fermer lorsqu'un avertissement de cyclone de classe 2 est émis. La population est informée par une diffusion des bulletins « météo » sur les chaînes de radio et de télévision locales. Ces bulletins sont aussi diffusés en continu sur les numéros de téléphone 96 & 171, en français, anglais & créole. Veuillez aussi vérifier sur notre page de Facebook et WhatsApp.





Morcellement Swan, Péreybère

BRN: C07071117

Martine (portable) (230) 5 723 59 80

Chantal (portable) (230) 5 255 26 67

Website: www.martinecolette.com

PLUIE TORRENTIELLE.

Les mêmes mesures de sécurité s'appliquent lors des pluies torrentielles, de nature à rendre les routes dangereuses et provoquer des inondations sérieuses. Le Ministère de l'Éducation peut être amené à déclarer la fermeture des écoles. Ceci ne souffre aucune exception et fait partie des exclusions de prise en charge par les compagnies d'assurances.

REGLES DE SOLIDARITE.

Frais de scolarité.

La scolarité est répartie sur onze (11) mensualités, du 1^{er} août au 1^{er} juin, même en période d'absence prolongée.

Le règlement de l'inscription n'est en aucun cas remboursable.

PREAVIS.

Les parents inscrivant leurs enfants s'engagent à donner **trois mois de préavis en cas de départ prématuré pendant l'année scolaire**, pour quelque raison que ce soit.

Si aucun avis n'est donné, les parents acceptent de payer les frais de scolarité d'un mois.

ASSURANCE.

Si un enfant tombe malade pendant les heures de classe, le personnel contactera les parents. S'il leur est impossible de rejoindre les parents, il contactera la ou les personnes désignées en cas d'urgence. Si la situation devient urgente, l'enfant sera conduit au centre de santé le plus proche.

En cas d'accident, une intervention de premiers soins par le personnel qualifié en premiers soins sera donnée à l'enfant et / ou l'enfant sera conduit au centre de santé le plus proche. Les frais médicaux seront pris en charge par l'école jusqu'à Rs 25,000.- seulement, avec un excès de Rs 500.- applicable pour chaque demande.

J'autorise le personnel à apporter toute l'aide nécessaire à mon enfant.

.....
Signature des parents

Nom du Parent

Veuillez signer une de ces copies, la dater et la retourner à l'école aussitôt que possible.

Péreybère, ce

Mention manuscrite « Lu et approuvé »

Signature des parents ou tuteurs

